

ALLOCUTION DU VICE-PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE

CÉRÉMONIE DE LANCEMENT DU RAPPORT
D'ÉVALUATION PAYS DU MAEP

12 Décembre 2022

Mesdames et Messieurs les Présidents d'Institution ;

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;

Messieurs les Ministres, Gouverneurs ;

Madame la Représentante de la Commission de l'Union Africaine, en Côte d'Ivoire ;

Mesdames et Messieurs les membres du Panel des Éminentes Personnalités du MAEP ;

Monsieur le Directeur Général du Secrétariat Continental du MAEP ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des Commissions Nationales de Gouvernance des pays membres du MAEP ;

Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Membres du Corps Diplomatique ;

Mesdames et Messieurs le Partenaires Techniques et Financiers ;

Honorables Députés ;

Mesdames et Messieurs les Préfets de Région ;

Madame la représentante du Maire de Cocody ;

Mesdames et Messieurs les Élus Locaux ;

Mesdames et Messieurs les Officiers Généraux ;

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux, Directeurs Centraux et Chefs de Service ;

Mesdames et Messieurs les représentants du Secteur Privé et des Organisations de la Société Civile ;

Distingués Chefs traditionnels, Eminents Guides Religieux ;

Chers amis des médias

Mesdames et Messieurs ;

C'est pour moi un insigne honneur de prendre la parole, au nom de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, à l'occasion du lancement du Rapport d'Evaluation Pays, dans le cadre du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP).

Je voudrais, en son nom et au nom du Gouvernement ivoirien, souhaiter le traditionnel « Akwaba », à tous ceux qui ont fait le déplacement à Abidjan, pour cette importante cérémonie.

Je voudrais, particulièrement saluer et féliciter Son Excellence Monsieur Julius Maada Bio, Président de la République de Sierra Leone et Président du Forum du MAEP. Je salue les importantes actions entreprises sous son égide et son engagement personnel en faveur de la promotion des valeurs de bonne gouvernance, au sein des pays participants du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP).

Mes salutations et remerciements vont également à l'endroit des membres du Panel des Éminentes Personnalités, avec à leur tête le Professeur Mahamoud Moustapha KHAYAL, par ailleurs rédacteur du Rapport d'Évaluation Pays de la Côte d'Ivoire.

De façon spécifique, je remercie le Docteur Chérif RAHMANI, membre du Panel en charge de la Côte d'Ivoire, pour son appui à la réalisation de cette cérémonie de lancement du Rapport d'Évaluation Pays (REP).

Excellences, Mesdames et Messieurs

En engageant la Côte d'Ivoire dans le MAEP, le 29 janvier 2015, le Président de la République entendait mettre le pays aux normes de la gouvernance internationale. Son ambition était aussi de le remettre sur les rails du développement socio-économique et du progrès.

Au plan stratégique, notre pays a renoué avec sa tradition de planification qui avait fait son succès, en optimisant le choix de ses priorités de développement. Ainsi :

Le Plan National de Développement (PND) 2012-2015, élaboré et adopté lors de la sortie de crise, a mis l'accent sur la consolidation de l'environnement sécuritaire, de la paix, de la cohésion sociale ainsi que de la croissance économique et du progrès social.

Le PND 2016-2020 visait à consolider et à multiplier les acquis du Plan précédent ainsi qu'à promouvoir une croissance forte, inclusive et solidaire.

Le PND 2021-2025, quant à lui, a pour ambition de réaliser la transformation économique et sociale nécessaire pour hisser la Côte d'Ivoire, au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, à l'horizon 2030.

La mise en œuvre de ces Plans a été accompagnée d'importantes réformes structurelles et sectorielles qui ont contribué à restaurer l'environnement des affaires, le rendant plus propice à l'investissement du secteur privé, principal moteur de la croissance économique.

L'Etat ivoirien a aussi procédé au renforcement des Institutions nationales pour la mise en œuvre d'une politique vertueuse de gouvernance.

Ces réformes ont ainsi permis d'améliorer les différents classements et indices de gouvernance de la Côte d'Ivoire, notamment la qualité de l'environnement des affaires et la compétitivité de l'économie, ainsi que la perception de la corruption.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La lecture de ce Rapport d'Evaluation Pays a montré que l'adhésion de la Côte d'Ivoire au mécanisme du MAEP s'inscrivait dans une approche coordonnée et cohérente de gouvernance, tant au plan stratégique, institutionnel qu'opérationnel.

Toutefois, le Rapport a relevé quelques faiblesses auxquelles le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, a répondu lors de la présentation dudit rapport, le 9 février 2019 à Addis-Abeba, en Ethiopie, à l'occasion du 28^e Forum des Chefs d'Etat et de Gouvernement du MAEP.

Depuis lors, notre pays a poursuivi ses progrès, en apportant des réponses efficaces et durables aux insuffisances relevées. Sans être exhaustif, je voudrais rappeler quelques acquis significatifs sur des problématiques majeures du rapport.

Ainsi, en ce qui concerne la lutte contre la corruption, le renforcement du cadre institutionnel, avec, notamment, la création de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance et d'un département ministériel dédié, s'est accompagné de la mise en place de mécanismes institutionnels et opérationnels de sensibilisation et de répression. Ce sont notamment :

- la transformation de l'ancienne Chambre des Comptes en Cour des Comptes, véritable Institution judiciaire chargée du contrôle de la gestion des deniers publics alloués aux organes étatiques ;
- la création du Pôle Pénal Financier, dispositif juridictionnel chargé de traiter les infractions économiques ;
- la mise en place, par décret pris en Conseil des Ministres, le 13 avril 2022, d'une plateforme de dénonciation des actes de corruption et infractions assimilées, dénommée SPACIA ;
- la création d'un établissement public de type particulier, entièrement autonome, dénommé « Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Criminels, AGRAC ».

S'agissant de l'approfondissement de la démocratie, de la paix et de la cohésion, le Président de la République y attache un grand prix, et œuvre au quotidien à leur consolidation. En témoignent notamment :

- La poursuite du dialogue politique dont les conclusions de la cinquième phase ont été adoptées de façon consensuelle par toutes les parties prenantes ;
- la tenue en mars 2021 d'élections législatives inclusives, ouvertes et transparentes, avec des résultats acceptés par tous ; il en est de même des récentes élections législatives et sénatoriales partielles ;
- La déclaration de la fin du statut de réfugié ivoirien dans le monde par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, à compter du 30 juin 2022 ;

En ce qui concerne « le développement Socio-économique », les progrès soutenus, réalisés depuis 2011, ont été accélérés avec la mise en place du premier Programme Social du Gouvernement (PSGouv) couvrant la période 2019-2020.

Les domaines concernés sont la santé, la protection sociale avec le démarrage de la Couverture Maladie Universelle (CMU), l'éducation et la formation, l'emploi des jeunes, l'autonomisation de la femme, l'électrification rurale, l'accès à l'eau potable ainsi que l'entretien routier.

Un deuxième Programme Social du Gouvernement d'un coût d'environ 3200 milliards de F CFA a été adopté et lancé le 24 janvier 2022. Ce programme prend en compte un axe stratégique dédié à la lutte contre la fragilité des zones frontalières du nord de notre pays.

De façon plus générale, l'Etat ivoirien poursuit ses progrès en matière de bonne gouvernance. Je puis donc vous assurer que sous la haute autorité du Président de la République, le Gouvernement fera une revue exhaustive des correctifs apportés aux insuffisances relevées par le rapport du MAEP. Il fera également les efforts nécessaires en vue de consolider nos acquis.

Excellence, Mesdames et Messieurs

Je note également avec satisfaction quelques bonnes pratiques relevées par le Rapport d'Évaluation Pays, que la Côte d'Ivoire est disposée à partager avec les autres pays africains.

Les conclusions de ce rapport seront soumises au Président de la République. Je suis convaincu, au regard de son attachement au principe et à la pratique de la bonne gouvernance, qu'il saura donner les orientations nécessaires pour exploiter et valoriser au mieux l'ensemble de ces recommandations.

Ainsi, les réformes nécessaires à entreprendre permettront de maintenir la stabilité macroéconomique et le progrès économique et social, pour le bien-être des populations.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est le lieu de saluer la qualité de la collaboration entre la Côte d'Ivoire et les instances continentales du MAEP. Après cette étape charnière du lancement du Rapport d'Évaluation Pays, nous entendons progresser rapidement sur les trois dernières phases du processus.

Pour terminer, je voudrais rappeler l'importance que nous attachons à ce mécanisme africain, qui permet d'analyser sans complaisance, dans un cadre de dialogue franc et sincère, les défis qui se posent à nos pays.

C'est le moment pour moi de souhaiter plein succès à cet outil précieux pour la consolidation de la Gouvernance qu'est le MAEP.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.